

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Les plans locaux d'urbanisme doivent comporter en annexe les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol et qui figurent sur une liste dressée par décret en Conseil d'Etat conformément à l'article L 126.1 du code de l'urbanisme.

La fonction de l'annexe des servitudes d'utilité publique du plan local d'urbanisme est double :

- renseigner le public sur certaines limitations administratives au droit de propriété affectant l'utilisation du sol,
- opposer ces servitudes aux demandes d'autorisation d'occupation ou d'utilisation du sol.

Les servitudes instituées ultérieurement feront l'objet d'une communication dans les conditions fixées à l'article R 121.1 du code de l'urbanisme avant la publication ou l'approbation du plan local d'urbanisme et à l'article R 123.22 postérieurement à la date de publication ou d'approbation du plan local d'urbanisme.

FORME ET CONTENU DE L'ANNEXE AU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le document graphique :

Le support du document graphique est le plus souvent un fond de plan à l'échelle du 1/5 000ème sur lequel sont reportées les différentes servitudes en vigueur sur le territoire communal. La légende doit figurer dans un cartouche sur chacun des plans.

Il revient à la commune d'assurer la mise à jour des différentes planches graphiques constitutives du dossier de servitudes d'utilité publique.

La liste des servitudes :

Elle comporte les éléments suivants :

- nom officiel de la servitude (en entier)
- référence du texte législatif qui permet de l'instituer
- acte qui l'a instituée sur le territoire concerné par le plan local d'urbanisme
- service départemental - ou régional - responsable de la servitude.

Chacune des servitudes doit comporter ces quatre indications. Toutefois, pour certaines d'entre elles, l'indication n° 3 peut ne pas exister s'il s'agit par exemple d'une servitude qui découle ipso facto du classement d'un ouvrage public (servitudes de halage et de marche pied...).

Notices techniques :

Il est utile de les joindre au dossier à titre d'information complémentaire.

Liste des servitudes par commune

Commune de : Orange

code national de la servitude

A2

IICb

DISPOSITIFS D IRRIGATION CANALISATIONS SOUTERRAINES
SERVITUDES ATTACHEES A L ETABLISSEMENT DES CANALISATIONS
SOUTERRAINES D IRRIGATION INSTITUEES EN APPLICATION DES
ARTICLES 128.7 ET 128.9 DU CODE RURAL. INTERDICTION DE
CONSTRUIRE OU DE PLANTER DES ARBRES SUR LA CANALISATION.
SE REPORTER A LA NOTE DE PRESENTATION GENERALE DE L ANNEXE
SERVITUDES D UTILITE PUBLIQUE

Acte instituant la servitude

Code rural

Décret n°61.605 du 13.06.61

Décret 91.1147 du 14.10.91

Service gestionnaire de la servitude : 32

ASS.SYN.DU CANAL DE CARPENTRAS

232 Avenue Frédéric Mistral

84200 CARPENTRAS

Informations administratives :

Lieu de stockage : G1016

Autres services concernés :

10 DIR.DEP.AGRICULTURE

0

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8404620

Date de saisie : 22/ 11/ 90

Nbre de lignes 6

caractéristiques
de la servitude

- POUR MEMOIRE -

RESEAU SOUTERRAIN DU SYNDICAT D'IRRIGATION DE PIOLENC-UCHAUX
GERE PAR LA SOCIETE DU CANAL DE CARPENTRAS

Servitude de 3 mètres de largeur axée sur la conduite, o|
les propriétaires et ayant droit doivent s'abstenir de tout
acte de nature à nuire au bon fonctionnement, à l'entretien

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8404621

Date de saisie : 22/ 11/ 90

Nbre de lignes 4

caractéristiques
de la servitude

et à la conservation de l'ouvrage et notamment d'effectuer
des plantations d'arbres ou arbustes et des constructions.
Ils doivent en outre permettre l'accès aux agents chargés du
contrôle et de l'entretien.

code national de la servitude

AC1

IBa

MONUMENTS HISTORIQUES PROTECTION

PERIMETRE DE PROTECTION DE 500 METRES

INTERDICTION DE TOUTE PUBLICITE SUR LES IMMEUBLES CLASSES OU
INSCRITS

INTERDICTION D'INSTALLER DES CAMPINGS OU DES CARAVANNINGS A
MOINS DE 500 METRES D'UN MONUMENT CLASSE OU INSCRIT

Commune de : Orange

Acte instituant la servitude
ARRETE DU 04.01.1921

Service gestionnaire de la servitude : 100
SERV.DEPART.DE L'ARCHITECTURE
Cité Administrative
Cours J.Jaurés
84022 AVIGNON

Informations administratives :
Lieu de stockage : H0000

Autres services concernés :
101 DIR.REGION DES AFF.CULTURELLES DE P.A.C.A. ANTIQ.HISTORIQUES
0

Informations administratives :
N° d'enregistrement : 8412680
Date de saisie : 25 / 1 / 89
Nbre de lignes 3

caractéristiques de la servitude CLASSEMENT M.H.
- EGLISE PAROISSIALE NOTRE-DAME DE NAZARETH (ANCIENNE
CATHEDRALE)

Acte instituant la servitude
ARRETE DU 05.12.1938

Service gestionnaire de la servitude : 100
SERV.DEPART.DE L'ARCHITECTURE
Cité Administrative
Cours J.Jaurés
84022 AVIGNON

Informations administratives :
Lieu de stockage : H0000

Autres services concernés :
101 DIR.REGION DES AFF.CULTURELLES DE P.A.C.A. ANTIQ.HISTORIQUES
0

Informations administratives :
N° d'enregistrement : 8412670
Date de saisie : 25 / 1 / 89
Nbre de lignes 3

caractéristiques de la servitude CLASSEMENT M.H.
RESTES DU REMPART ROMAIN AU SUD-OUEST DE LA VILLE
PARCELLES Nos 45 A 47, 55, 56 SECTION P

Acte instituant la servitude
ARRETE DU 11.10.1907

Service gestionnaire de la servitude : 100
SERV.DEPART.DE L'ARCHITECTURE
Cité Administrative
Cours J.Jaurés
84022 AVIGNON

Informations administratives :
Lieu de stockage : H0000

Autres services concernés :
101 DIR.REGION DES AFF.CULTURELLES DE P.A.C.A. ANTIQ.HISTORIQUES
0

Commune de : Orange

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8412690
Date de saisie : 13 / 8 / 85
Nbre de lignes 2

caractéristiques de la servitude CLASSEMENT M.H.
BEFFROI DE L'HOTEL DE VILLE

Acte instituant la servitude

ARRETE DU 12.01.1931

Service gestionnaire de la servitude : 100

SERV.DEPART.DE L'ARCHITECTURE

Cité Administrative

Cours J.Jaurés

84022 AVIGNON

Informations administratives :

Lieu de stockage : H0000

Autres services concernés :

101 DIR.REGION DES AFF.CULTURELLES DE P.A.C.A. ANTIQ.HISTORIQUES

0

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8419930
Date de saisie : 30 / 7 / 85
Nbre de lignes 2

caractéristiques de la servitude INVENTAIRE M.H.
4.RUE DE TOURRE: PORTAIL

Acte instituant la servitude

ARRETE DU 12.09.1938

Service gestionnaire de la servitude : 100

SERV.DEPART.DE L'ARCHITECTURE

Cité Administrative

Cours J.Jaurés

84022 AVIGNON

Informations administratives :

Lieu de stockage : H0000

Autres services concernés :

101 DIR.REGION DES AFF.CULTURELLES DE P.A.C.A. ANTIQ.HISTORIQUES

0

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8412650
Date de saisie : 25 / 1 / 89
Nbre de lignes 3

caractéristiques de la servitude CLASSEMENT M.H.
Mur romain (anciennement attribué au 'gymnase') appartenant à la commune sis rue Pontillac,impasse de la Cloche

Commune de : Orange

Acte instituant la servitude

ARRETE DU 13.09.1984

Service gestionnaire de la servitude : 100

SERV.DEPART.DE L'ARCHITECTURE

Cité Administrative

Cours J.Jaurés

84022 AVIGNON

Informations administratives :

Lieu de stockage : H0000

Autres services concernés :

101 DIR.REGION DES AFF.CULTURELLES DE P.A.C.A. ANTIQ.HISTORIQUES

0

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8419910

Date de saisie : 25/ 1/ 89

Nbre de lignes 4

caractéristiques de la servitude

INVENTAIRE M.H.

12bis ET 14,RUE DE LA PETITE FUSTERIE: HOTEL DE JONC;

PARCELLES 1553 ET 1536 SECTION U :FACADES ET TOITURES AINSI

QUE LE PASSAGE D'ENTREE VOUTE

Acte instituant la servitude

ARRETE DU 15.07.1963

Service gestionnaire de la servitude : 100

SERV.DEPART.DE L'ARCHITECTURE

Cité Administrative

Cours J.Jaurés

84022 AVIGNON

Informations administratives :

Lieu de stockage : H0000

Autres services concernés :

101 DIR.REGION DES AFF.CULTURELLES DE P.A.C.A. ANTIQ.HISTORIQUES

0

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8412620

Date de saisie : 20/ 8/ 85

Nbre de lignes 3

caractéristiques de la servitude

CLASSEMENT M.H.

TERRAINS COMPRIS DANS LA ZONE DE PROTECTION ETABLIE AUTOUR

DE L'ARC DE TRIOMPHE . PARCELLES T 320 ET 3795

Acte instituant la servitude

ARRETE DU 17.05.1974

Service gestionnaire de la servitude : 100

SERV.DEPART.DE L'ARCHITECTURE

Cité Administrative

Cours J.Jaurés

84022 AVIGNON

Informations administratives :

Lieu de stockage : H0000

Autres services concernés :

101 DIR.REGION DES AFF.CULTURELLES DE P.A.C.A. ANTIQ.HISTORIQUES

0

Commune de : Orange

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8419920
Date de saisie : 30 / 7 / 85
Nbre de lignes 3

caractéristiques de la servitude INVENTAIRE M.H.
COURS POURTOULES,CENTRE HOSPITALIER: ESCALIER INTERIEUR
AVEC SA RAMPE EN FER FORGE

Acte instituant la servitude

ARRETE DU 18.07.1975

Service gestionnaire de la servitude : 100

SERV.DEPART.DE L'ARCHITECTURE

Cité Administrative

Cours J.Jaurés

84022 AVIGNON

Informations administratives :

Lieu de stockage : H0000

Autres services concernés :

101 DIR.REGION DES AFF.CULTURELLES DE P.A.C.A. ANTIQ.HISTORIQUES

0

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8418930
Date de saisie : 24 / 4 / 86
Nbre de lignes 4

caractéristiques de la servitude INVENTAIRE M.H.
5.RUE DE L'ANCIEN HOTEL DE VILLE, ANCIEN HOTEL MONIER VINARD
FACADES ET TOITURES, ESCALIER A VIS ET ESCALIER PRINCIPAL
AVEC SA RAMPE EN FER FORGE PARCELLE N° 454 SECTION U.

Acte instituant la servitude

ARRETE DU 19.05.1937

Service gestionnaire de la servitude : 100

SERV.DEPART.DE L'ARCHITECTURE

Cité Administrative

Cours J.Jaurés

84022 AVIGNON

Informations administratives :

Lieu de stockage : H0000

Autres services concernés :

101 DIR.REGION DES AFF.CULTURELLES DE P.A.C.A. ANTIQ.HISTORIQUES

0

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8418950
Date de saisie : 25 / 1 / 89
Nbre de lignes 3

caractéristiques de la servitude INVENTAIRE M.H.
RESTES DE L'ANCIENNE SALLE DE REUNION DES CONSULS EN FORME
DE CHAPELLE, SITUEE DANS LE GARAGE PEUGEOT

Commune de : Orange

Acte instituant la servitude

ARRETE DU 21.08.1935

Service gestionnaire de la servitude : 100

SERV.DEPART.DE L'ARCHITECTURE

Cité Administrative

Cours J.Jaurés

84022 AVIGNON

Informations administratives :

Lieu de stockage : H0000

Autres services concernés :

101 DIR.REGION DES AFF.CULTURELLES DE P.A.C.A. ANTIQ.HISTORIQUES

0

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8412660

Date de saisie : 25/ 1/ 89

Nbre de lignes 4

caractéristiques de la servitude

CLASSEMENT M.H.

PORTE DU REMPART ROMAIN , A L'ENTREE DU CIMETIERE

CATHOLIQUE, ROUTE DE ROQUEMAURE, AU SUD-OUEST DE LA VILLE

PARCELLE P 19.

Acte instituant la servitude

ARRETE DU 22.06.1920

Service gestionnaire de la servitude : 100

SERV.DEPART.DE L'ARCHITECTURE

Cité Administrative

Cours J.Jaurés

84022 AVIGNON

Informations administratives :

Lieu de stockage : H0000

Autres services concernés :

101 DIR.REGION DES AFF.CULTURELLES DE P.A.C.A. ANTIQ.HISTORIQUES

0

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8412700

Date de saisie : 25/ 1/ 89

Nbre de lignes 2

caractéristiques de la servitude

CLASSEMENT M.H.

PLACE DU BOIS : FONTAINE DU XVIIIeme SIECLE

Acte instituant la servitude

ARRETE DU 24.07.1920

Service gestionnaire de la servitude : 100

SERV.DEPART.DE L'ARCHITECTURE

Cité Administrative

Cours J.Jaurés

84022 AVIGNON

Informations administratives :

Lieu de stockage : H0000

Autres services concernés :

101 DIR.REGION DES AFF.CULTURELLES DE P.A.C.A. ANTIQ.HISTORIQUES

0

Commune de : Orange

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8412640
Date de saisie : 25 / 1 / 89
Nbre de lignes 4

caractéristiques de la servitude CLASSEMENT M.H.
- MURS ROMAINS : (ANCIENNEMENT ATTRIBUES AU 'GYMNASE')
DANS LES CAVES DE LA CITE ADMINISTRATIVE
(ANCIENNE SOUS-PREFECTURE)

Acte instituant la servitude

ARRETE DU 29.10.1975

Service gestionnaire de la servitude : 100

SERV.DEPART.DE L'ARCHITECTURE

Cité Administrative

Cours J.Jaurés

84022 AVIGNON

Informations administratives :

Lieu de stockage : H0000

Autres services concernés :

101 DIR.REGION DES AFF.CULTURELLES DE P.A.C.A. ANTIQ.HISTORIQUES

0

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8418940
Date de saisie : 30 / 7 / 85
Nbre de lignes 3

caractéristiques de la servitude INVENTAIRE M.H.
THEATRE MUNICIPAL,ALLEES ARISTIDE BRIAND:FACADES ET
TOITURES

Acte instituant la servitude

ARRETE DU 30.04.1919

Service gestionnaire de la servitude : 100

SERV.DEPART.DE L'ARCHITECTURE

Cité Administrative

Cours J.Jaurés

84022 AVIGNON

Informations administratives :

Lieu de stockage : H0000

Autres services concernés :

101 DIR.REGION DES AFF.CULTURELLES DE P.A.C.A. ANTIQ.HISTORIQUES

0

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8412590
Date de saisie : 13 / 8 / 85
Nbre de lignes 3

caractéristiques de la servitude CLASSEMENT M.H.
MUR DE SOUTENEMENT ANTIQUE SUR LA COLLINE A LAQUELLE EST
ADOSSE LE THEATRE

Commune de : Orange

Acte instituant la servitude

Arrêté du Préfet de région
n°95.395 du 23.10.1995

Service gestionnaire de la servitude : 100

SERV.DEPART.DE L'ARCHITECTURE
Cité Administrative
Cours J.Jaurés
84022 AVIGNON

Informations administratives :

Lieu de stockage : g1316

Autres services concernés :

101 DIR.REGION DES AFF.CULTURELLES DE P.A.C.A. ANTIQ.HISTORIQUES

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8420220
Date de saisie : 4 / 1 / 96
Nbre de lignes 6

caractéristiques de la servitude

Inscription à l'inventaire supplémentaire des Mts.Hist.
les vestiges archéologiques fouillés:l'ensemble chateau-capi-
-tole, la basilique St Eutrope, les citernes, les bastions
modernes ainsi que les sols et les vestiges à venir situés s
ur la colline St Eutrope et constituant la parcelle T 2787
d'une contenance de 8 h 29 a 70 ca.

Acte instituant la servitude

Arrêté ministériel
MH.91 -IMM.091 du 13.09.1991

Service gestionnaire de la servitude : 100

SERV.DEPART.DE L'ARCHITECTURE
Cité Administrative
Cours J.Jaurés
84022 AVIGNON

Informations administratives :

Lieu de stockage : G1316

Autres services concernés :

101 DIR.REGION DES AFF.CULTURELLES DE P.A.C.A. ANTIQ.HISTORIQUES

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8413210
Date de saisie : 9 / 4 / 92
Nbre de lignes 4

caractéristiques de la servitude

Classement M.H.
En totalité, la maison médiévale dite " maison romane " sise
rue de l'ancien hotel de ville à Orange.
Parcelles Nos 461, 462, 463, 1523, 1524, 1525, 1526.

Acte instituant la servitude

Arrêté Ministeriel 14/03/94

Service gestionnaire de la servitude : 100

SERV.DEPART.DE L'ARCHITECTURE
Cité Administrative
Cours J.Jaurés
84022 AVIGNON

Informations administratives :

Lieu de stockage : G1316

Autres services concernés :

101 DIR.REGION DES AFF.CULTURELLES DE P.A.C.A. ANTIQ.HISTORIQUES

Commune de : Orange

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8420460
Date de saisie : 20/ 3/ 2001
Nbre de lignes 2

caractéristiques de la servitude Classement au titre des MH de la totalité des maisons Romaines situées sous les parcelles section U n°699 702 703.

Acte instituant la servitude

Arrêté préfectoral n°206
du 4 juillet 2003

Service gestionnaire de la servitude : 100

SERV.DEPART.DE L'ARCHITECTURE
Cité Administrative
Cours J.Jaurés
84022 AVIGNON

Informations administratives :

Lieu de stockage : G1316

Autres services concernés :

101 DIR.REGION DES AFF.CULTURELLES DE P.A.C.A. ANTIQ.HISTORIQUES

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8420640
Date de saisie : 16/ 9/ 2003
Nbre de lignes 2

caractéristiques de la servitude Inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques des immeubles situés rue Pontillac

Acte instituant la servitude

LISTE DE 1840

Service gestionnaire de la servitude : 100

SERV.DEPART.DE L'ARCHITECTURE
Cité Administrative
Cours J.Jaurés
84022 AVIGNON

Informations administratives :

Lieu de stockage : H0000

Autres services concernés :

101 DIR.REGION DES AFF.CULTURELLES DE P.A.C.A. ANTIQ.HISTORIQUES

0

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8412580
Date de saisie : 25/ 1/ 89
Nbre de lignes 2

caractéristiques de la servitude CLASSEMENT M.H.
LE THEATRE ANTIQUE

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8412610
Date de saisie : 20/ 8/ 85
Nbre de lignes 2

caractéristiques de la servitude CLASSEMENT M.H.
ARC ANTIQUE DIT DE MARIUS

Commune de : Orange

Acte instituant la servitude
LISTE DE 1862

Service gestionnaire de la servitude : 100
SERV.DEPART.DE L'ARCHITECTURE
Cité Administrative
Cours J.Jaurés
84022 AVIGNON

Informations administratives :
Lieu de stockage : 90000

Autres services concernés :
101 DIR.REGION DES AFF.CULTURELLES DE P.A.C.A. ANTIQ.HISTORIQUES
0

Informations administratives :
N° d'enregistrement : 8412600
Date de saisie : 25/ 1/ 89
Nbre de lignes 3

caractéristiques de la servitude CLASSEMENT M.H.
- TEMPLE DANS UN HEMICYCLE PRECEDE D'UN NYMPHEE (ENSEMBLE
AUTREFOIS INTERPRETE COMME UN AMPHITHEATRE)

code national de la servitude

AC2

IBb

PROTECTION DES SITES ET MONUMENTS NATURELS
SUR LES MONUMENTS NATURELS ET DANS LES SITES CLASSES SONT
INTERDITS: TOUTE PUBLICITE.LES PREENSEIGNES.L'ACQUISITION D'
UN DROIT DE NATURE A MODIFIER LE CARACTERE ET L'ASPECT DES
LIEUX.D'ETABLIR UNE SERVITUDE CONVENTIONNELLE.D'ETABLIR DES
CAMPINGS OU CARAVANINGS SAUF AUTORISATION MINISTERIELLE

Acte instituant la servitude
ARRETE DU 25.01.1935

Service gestionnaire de la servitude : 100
SERV.DEPART.DE L'ARCHITECTURE
Cité Administrative
Cours J.Jaurés
84022 AVIGNON

Informations administratives :
Lieu de stockage : H0000

Autres services concernés :
0
0

Informations administratives :
N° d'enregistrement : 8437830
Date de saisie : 3/ 9/ 85
Nbre de lignes 3

caractéristiques de la servitude SITE INSCRIT
PLACE DES FRERES MOUNET: FACADES DES IMMEUBLES ENTOURANT
LA PLACE

Commune de : Orange

Acte instituant la servitude
DECRET ET ARRETE DU 06.03.1935

Service gestionnaire de la servitude : 100
SERV.DEPART.DE L'ARCHITECTURE
Cité Administrative
Cours J.Jaurés
84022 AVIGNON

Informations administratives :

Lieu de stockage : H0000

Autres services concernés :

0

0

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8435910
Date de saisie : 3/ 9/ 85
Nbre de lignes 5

caractéristiques
de la servitude

SITE CLASSE
COLLINE SAINT EUTROPE: PARCELLES Nos 1 à 29, 34 à 52,87 à
100, 102 à 116, SECTION O. Nos 193 à 203, 205 à 212, 963 p,
969bis, 971, 989 à 1006, 1008, 1009, 1011 à 1034, 1338 à
1345, SECTION T DU CADASTRE

code national de la servitude

Z P P A U

AC4

IBc

ZONES DE PROTECTION DU PATRIMOINE
ARCHITECTURAL ET URBAIN

Acte instituant la servitude
DECRET DU 08.01.1933

Service gestionnaire de la servitude : 100
SERV.DEPART.DE L'ARCHITECTURE
Cité Administrative
Cours J.Jaurés
84022 AVIGNON

Informations administratives :

Lieu de stockage : H0000

Autres services concernés :

101 DIR.REGION DES AFF.CULTURELLES DE P.A.C.A. ANTIQ.HISTORIQUES

0

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8444820
Date de saisie : 20/ 8/ 85
Nbre de lignes 6

caractéristiques
de la servitude

ZONE DE PROTECTION SPECIALE ETABLIE AUTOUR DE L'ARC DE
TRIOMPHE ROMAIN , D'UN RAYON DE 100m A PARTIR DU CENTRE DE
LA PLACE : LA HAUTEUR DES CONSTRUCTIONS EVENTUELLES SERA
LIMITEE A 8m DE HAUTEUR VERTICALE AVEC, AU SOMMET, UNE LIGNE
DE 45 DEGRES POUR CONTENIR LES COUVERTURES DES IMMEUBLES DE
PREMIER PLAN . UN ETAGE DE PLUS POURRA ETRE ACCORDE A CEUX

Commune de : Orange

Acte instituant la servitude
DECRET DU 8.01.1933

Service gestionnaire de la servitude : 100
SERV.DEPART.DE L'ARCHITECTURE
Cit  Administrative
Cours J.Jaur s
84022 AVIGNON

Informations administratives :
Lieu de stockage : H0000

Autres services concern s :
101 DIR.REGION DES AFF.CULTURELLES DE P.A.C.A. ANTIQ.HISTORIQUES
0

Informations administratives :
N  d'enregistrement : 8444821
Date de saisie : 20 / 8 / 85
Nbre de lignes 6

caract ristiques de la servitude DU SECOND RANG . LES IMMEUBLES ENVISAGES SERONT COUVERTS EN TUILES CREUSES DU PAYS AVEC INTERDICTION ABSOLUE DES TUILES DE COULEUR ROUGE. LES MURS SERONT, SOIT EN PIERRE DE TAILLE SOIT COUVERTS DE CREPIS DE COULEUR GRISE COMME LES ANCIENS ENDUITS EMPLOYES DANS LE PAYS, AVEC INTERDICTION ABSOLUE DES BADIGEONS OU DES PEINTURES ROUGES OU BLEUES

code national de la servitude

AR3

III

SERVITUDES MILITAIRES MAGASINS A POUDRE

PREMIERE ZONE: 0 A 25m:INTERDICTION DE CONSTRUIRE SAUF DES MURS DE CLOTURE INCOMBUSTIBLES,DE PLANTER DES ARBRES,D'ETA-
-BLIR DES CONDUITS DE GAZ,ESSENCE, D'EMMAGASINER BOIS,FOUR-
-RAGE,MATERIAUX COMBUSTIBLES.

DEUXIEME ZONE:25 A 50m: INTERDIT DE CREER DES FOYERS AVEC OU SANS CHEMINEES D'APPEL

Acte instituant la servitude
DECRET DU 26.02.1974

Service gestionnaire de la servitude : 110
CIRCONSCRIPTION MILITAIRE DE DEFENSE DE MARSEILLE
C d'Aurelle 36.Av.de la Corse
13998 MARSEILL ARMEES

Informations administratives :
Lieu de stockage : G1016

Autres services concern s :

Informations administratives :
N  d'enregistrement : 8446300
Date de saisie : 14 / 1 / 86
Nbre de lignes 4

caract ristiques de la servitude Polygone de protection de la zone d'alerte et du D.A.M.S. de la base a rienne d'ORANGE-CARITAT dans lequel aucune construction de nature quelconque ne peut  tre r alis e sans l'autorisation pr alable du ministre d' tat charg  de la D fense Nationale.

code national de la servitude **CONSERVATION DES EAUX PROTECTION EAUX POTABLES ET MINERALES**
ASI IAc **SERVITUDES ATTACHEES A LA PROTECTION DES EAUX POTABLES**
INSTITUEES EN VERTU DE L'ART L20 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQ.
ET DU Dt 61.859 DU 1.08.61 MODIF. PAR LE Dt 67.1093 DU 15.12
.1967 PRIS POUR SON APPLICATION.
SERVITUDES ATTACHEES A LA PROTECTION DES EAUX MINERALES
INSTITUEES EN APPLIC. DES ART. 1.736 ET SUIV. DU C.S.P.

Acte instituant la servitude
 ARRETE PREFECTORAL
 DU 20.05.1981
 Decret 91.1147 du 14.10.91

Service gestionnaire de la servitude : 120
 DIR.DEPART.DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
 Cité administ, Cours J.Jaurés
 84022 AVIGNON

Informations administratives :
 Lieu de stockage : G1016

Autres services concernés :
 0

Informations administratives :
 N° d'enregistrement : 8447840
 Date de saisie : 18/ 3/ 86
 Nbre de lignes 6

caractéristiques de la servitude

PROTECTION DE CAPTAGE SITUE SUR LA RIVE DROITE DE L'AIGUES.
 AU LIEU-DIT " RUSSAMP EST " SECTION A No519 AU CADASTRE.
 -1- PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE: IL AURA, EN PRINCIPLE,LA FORME D'UN CARRE DE 100m DE COTE,CENTRE SUR LE PUIT.SIL POURRA ETRE MODELE POUR L' ADAPTER A LA CONFIGURATION DU TERRAIN. LA SURFACE AINSI DELIMITEE SERA PROPRIETE

Informations administratives :
 N° d'enregistrement : 8447841
 Date de saisie : 18/ 3/ 86
 Nbre de lignes 6

caractéristiques de la servitude

COMMUNALE ET CLOTUREE. SON ACCES SERA INTERDIT AU PUBLIC. ELLE POURRA ETRE ENSEMENCEE DE GAZON OU DE FOURRAGE,MAIS IL SERA INTERDIT DE REPANDRE DES ENGRAIS OU DU FUMIER ET DE FAIRE PAITRE DES ANIMAUX. UN FOSSE LONGEANT LA CLOTURE VERS L'EXTERIEUR RECOLTERA,SI NECESSAIRE,LES EAUX DE RUISSellement ET LES EVACUERA HORS DU CHAMP DE CAPTAGE. ON VEILLERA

Informations administratives :
 N° d'enregistrement : 8447842
 Date de saisie : 18/ 3/ 86
 Nbre de lignes 6

caractéristiques de la servitude

AU BON ENTRETIEN DE CE FOSSE. LA PARTIE SUPERIEURE DU PUIT SERA MUNIE D'UN CUVELAGE ETANCHE ET EVENTUELLEMENT SURELEVE SI LES INONDATIONS DE L'AIGUES ATTEignent CES SECTEURS. UN CORROI ETANCHE DE 3m DE RAYON ENTOURERA CE CUVELAGE.

Informations administratives :
 N° d'enregistrement : 8447843
 Date de saisie : 18/ 3/ 86
 Nbre de lignes 6

caractéristiques de la servitude

- 2 - PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE -
 A L' INTERIEUR DE CE PERIMETRE,IL SERA INTERDIT: DE RECHERCHER OU DE CAPTER DES EAUX SOUTERRAINES,SANS AUTORISATION DU GEOLOGUE OFFICIEL; D'EXTRAIRE DES MATERIAUX DU SOUS-SOL ; DE CONSTRUIRE DES ETABLES, DES BERGERIES, ET TOUT AUTRE LOCAL POUR DES ANIMAUX SANS PRENDRE LES PRECAUTIONS SANITAIRES D'USAGE ; DE CONSTRUIRE DES DEPOTS D'ENGRAIS,DES DEPOTS DE PRODUITS CHIMIQUES OU D'IMMONDICES, DES DEPOTS

Informations administratives :
 N° d'enregistrement : 8447844
 Date de saisie : 18 / 3 / 86
 Nbre de lignes : 5

caractéristiques de la servitude DE DECHETS RADIO-ACTIFS; DE CONSTRUIRE DES LOCAUX A USAGE D'HABITATION OU INDUSTRIELS SANS L'AUTORISATION DU GEOLOGUE OFFICIEL QUI JUGERA DE LEUR IMPLANTATION ET DE LA PROTECTION GENERALE.

-3- PERIMETRE DE PROTECTION ELOIGNEE:

Informations administratives :
 N° d'enregistrement : 8447845
 Date de saisie : 18 / 3 / 86
 Nbre de lignes : 6

caractéristiques de la servitude A L'INTERIEUR DE CE PERIMETRE , IL SERA INTERDIT:DE CREER DES DEPOTS D'ORDURES; DE REJETER DES PRODUITS TOXIQUES OU NUISIBLES PAR LEUR CONCENTRATION , AUSSI BIEN EN PROFONDEUR QU'EN SURFACE. IL SERA FAIT OBLIGATION:DE SOUMETTRE A L'AVIS DU GEOLOGUE OFFICIEL TOUT PROJET DE CONSTRUCTION SANS EGOUT; POUR TOUS LES ETABLISSEMENTS EXISTANTS, DE PRENDRE TOUTES

Informations administratives :
 N° d'enregistrement : 8447846
 Date de saisie : 17 / 10 / 85
 Nbre de lignes : 2

caractéristiques de la servitude LES PRECAUTIONS AFIN QU'EN CAS D'ACCIDENT LA NAPPE NE COURRE AUCUN RISQUE

code national de la servitude **DEFENSE CONTRE INONDATIONS ZONES SUBMERSIBLES**
 EL2 IVB
 SERVITUDES ATTACHEES A DES ZONES SUBMERSIBLES ET DONT LES PLANS DE DELIMITATION SONT ETABLIS EN APPLICATION DES ART. 48 A 54 DU CODE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL ET DE LA NAVIGATION INTERIEURE.
 SE REFERER A LA NOTE DE PRESENTATION GENERALE DE L'ANNEXE SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Acte instituant la servitude
 Décret du 06.08.82

Service gestionnaire de la servitude : 130
 SERV.DE LA NAVIGATION DU RHONE
 2,Rue de la Quarantaine
 69321 LYON CEDEX 1

Informations administratives :
 Lieu de stockage : G1016

Autres services concernés :
 0

Informations administratives :
 N° d'enregistrement : 8453901
 Date de saisie : 17 / 4 / 86
 Nbre de lignes : 6

caractéristiques de la servitude définies de digues,remblais,dépôts de matières encombrantes excavations effectuées pour l'extraction de matériaux,clotures,plantations,constructions,murs,haies ou de tous autres ouvrages susceptibles de faire obstacle à l'écoulement des eaux ou de restreindre d'une manière sensible le champ des inondations doit faire l'objet de la déclaration préalable

Commune de : Orange

Informations administratives : N° d'enregistrement : 8453902 Date de saisie : 17/ 4/ 86 Nbre de lignes 6	caractéristiques de la servitude	préscrite par l'article 50 du Code du Domaine public fluvial et de la Navigation Intérieure et prévue à l'article 7 du décret du 20.10.1937 sauf les exceptions ci-dessous: -Sont dispensées de déclaration préalable- Dans les zones A B et C : -les clotures, à trois fils au maximum superposés avec poteaux espacés d'au moins 3m, sans fondation faisant saillie sur le sol naturel. - Les cultures annuelles et les vignes sur files écartées d'au moins 2m et,pour la zone A, orientées dans le sens du courant de crue. -Les plantations d'arbres fruitiers, à condition que les files d'arbres soient écartées d'au moins 6m et, pour la zone A, orientées dans le sens du courant de crue. -En crete de berge, sous réserve des servitudes imposées dans l'intéret de la navigation, la plantation,par les rive-rains d'une file d'arbres à condition d'empêcher leur extension par drageons, à l'exclusion des acacias.
Informations administratives : N° d'enregistrement : 8453903 Date de saisie : 17/ 4/ 86 Nbre de lignes 6	caractéristiques de la servitude	Dans les zones B et C: - Les constructions de batiment d'une superficie au plus égale à 10m2 et dont la plus grande dimension n'excède pas 4m. -Les clotures présentant dans la section submergée, des parties ajourées ayant une surface au moins égale aux 2/3 de leur superficie totale, à l'exclusion des murs et des haies - Les vignes et les plantations d'arbres fruitiers, les plantations d'arbres non fruitiers espacés d'au moins 6m à la condition que ces arbres soient régulièrement élagués jusqu'à 1m au moins au-dessus des plus hautes eaux et que le sol entre les arbres, reste bien dégagé .
Informations administratives : N° d'enregistrement : 8453904 Date de saisie : 17/ 4/ 86 Nbre de lignes 6	caractéristiques de la servitude	Dans la zone C: -Les clotures, murs, haies et plantations.
Informations administratives : N° d'enregistrement : 8453905 Date de saisie : 17/ 4/ 86 Nbre de lignes 6	caractéristiques de la servitude	
Informations administratives : N° d'enregistrement : 8453906 Date de saisie : 17/ 4/ 86 Nbre de lignes 6	caractéristiques de la servitude	
Informations administratives : N° d'enregistrement : 8453907 Date de saisie : 17/ 4/ 86 Nbre de lignes 1	caractéristiques de la servitude	

Acte instituant la servitude
Décret du 6.08.82

Service gestionnaire de la servitude : 130
SERV.DE LA NAVIGATION DU RHONE
2,Rue de la Quarantaine
69321 LYON CEDEX 1

Informations administratives :
Lieu de stockage : G1016

Autres services concernés :
0

Commune de : Orange

Informations administratives :
 N° d'enregistrement : 8453900
 Date de saisie : 25 / 3 / 86
 Nbre de lignes : 6

caractéristiques de la servitude VALLEE DU RHONE
 Les surface submersibles sont divisées en 3 zones:
 -A: zone de grand débit= hachures roses sur le plan.
 -B: zone complémentaire= hachures jaunes sur le plan.
 -C: zone de sécurité = pointillés bistrés.
 L'établissement ou la modification dans les zones ci-dessus

code national de la servitude **NAVIGATION INTERIEURE HALAGE ET MARCHEPIED**
EL3 IIDa
 INTERDICTION DE CLORE PLANTER DES ARBRES SUR UNE BANDE DE:
 9,75m:VOIES NAVIG OU FLOTTABLES(COTE CHEMIN DE HALAGE)
 3,25m:VOIES NAVIG OU FLOTTABLES(COTE MARCHEPIED)
 3,25m:LACS ET COURS D'EAU DOMANIAUX(DE CHAQUE COTE)
 1,50m:COURS D'EAU RAYES DE LA NOMENCLATURE MAIS MAINTENUS
 DANS LE DOMAINE PUBLIC

Acte instituant la servitude
 Code du Domaine Public Fluvial
 et de la Navigation intérieure

Service gestionnaire de la servitude : 130
 SERV.DE LA NAVIGATION DU RHONE
 2,Rue de la Quarantaine
 69321 LYON CEDEX 1

Informations administratives :
 Lieu de stockage : G1316

Autres services concernés :
 0

Informations administratives :
 N° d'enregistrement : 8456990
 Date de saisie : 13 / 9 / 89
 Nbre de lignes : 6

caractéristiques de la servitude Le long des berges naturelles du Rhone s'appliquent les servitudes de marchepied,et de halage sauf voies établies par la Compagnie Nationale du Rhone ou le Service de la Navigation du Rhone.
 La largeur de ces servitudes est de 3,25m pour le marchepied et de 7,80m pour le halage.

Informations administratives :
 N° d'enregistrement : 8456991
 Date de saisie : 13 / 9 / 89
 Nbre de lignes : 2

caractéristiques de la servitude La servitude de marchepied s'applique sur la berge opposée à la servitude de halage

code national de la servitude **HYDROCARBURES LIQUIDES T R A P I L**
IIBIS IIAC
 SERVITUDES RELATIVES A LA CONSTRUCTION ET A L'EXPLOITATION DE PIPE-LINES PAR LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DES TRANSPORTS PETROLIERS PAR PIPELINES (T.R.A.P.I.L.). INTERDIT D'EFFECT. DANS LA BANDE DES 5m DES CONSTRUCT.DURABLES ET DES FACONS CULTURALES A PLUS DE 0,60m DE PROF. OBLIGATION DE RESERVER LIBRE PASSAGE ET DE S'ABSTENIR DE NUIRE A L'OUVRAGE.

Acte instituant la servitude Décret du 29.05.1959 et 91.1147 du 14.10.91	Service gestionnaire de la servitude : 146 Pr.DIVIS.OLEODUCS DE DEF.COMM. Boîte Postale N° 89 10,Rue Philippe Léon Couturier 71103 CHALONS S S CX
Informations administratives : Lieu de stockage : g1316	Autres services concernés : 0

Informations administratives : N° d'enregistrement : 8473420 Date de saisie : 6/ 7/ 88 Nbre de lignes 6	caractéristiques de la servitude RACCORDEMENT DU DEPOT S.E..A. A L'OLEODUC MARSEILLE LANGRES Il est interdit : 1/- dans une bande de 5m de largeur (zone forte de protection) o est enfouie la conduite, d'édifier une construction en dur meme si ses fondations ont une profondeur inférieure à 0,60m ; d'effectuer des travaux de toute nature, y compris les falons culturales à plus de 0,60m
---	---

Informations administratives : N° d'enregistrement : 8473421 Date de saisie : 5/ 7/ 88 Nbre de lignes 6	caractéristiques de la servitude 2/-l'exploitant de la canalisation a le droit à l'intérieur d'une bande de servitude de 15m de largeur: d'accéder en tout temps, en particulier pour effectuer les travaux d'entretien et de réparation, d'essarter tous les arbres et arbustes, de construire en limite des parcelles cadastrales, des bornes ou balises indiquant l'emplacement de la conduite
---	--

Informations administratives : N° d'enregistrement : 8473422 Date de saisie : 5/ 7/ 88 Nbre de lignes 6	caractéristiques de la servitude Le propriétaire et ses ayants-droits doivent: ne procéder à aucune plantation d'arbres dans la bande de 15m ;s'abstenir de tout acte de nature à nuire à l'ouvrage, d'énoncer en cas de vente ou d'échange de parcelles en cause, la servitude dont elles sont grevées. Tous travaux exécutés à proximité du pipeline doivent
---	--

code national de la servitude 13 IIAa	GAZ CANALISATIONS DE TRANSPORT ET DISTRIBUTION DE GAZ SERVITUDES INSTITUEES EN APPLICATION DE L'ART.12 MODIF.DE LA LOI DU 15.06.1906.DE L'ART.298 DE LA LOI DE FINANCES DU 13.7.1925.DE L'ART.35 DE LA LOI 46.628 DU 8.4.46.MODIF.DE L'ART.25DU DI 64.481 DU 23.01.1964 OBLIGATION DE RESERVER LE LIBRE PASSAGE AUX AGENTS D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN
--	---

Acte instituant la servitude Lois des 15.06.1906 et 8.04.46 Decret 91.1147 du 14.10.91	Service gestionnaire de la servitude : 160 G.D.F. Région Méditerranée Exploitation Transport ZAC de Saint Roman 30470 AIMARGUES
Informations administratives : Lieu de stockage : G1316	Autres services concernés : 0 0

Commune de : Orange

<p>Informations administratives : N° d'enregistrement : 8476790 Date de saisie : 6/ 7/ 88 Nbre de lignes 6</p>	<p>caractéristiques de la servitude</p> <p>ANTENNE D'ORANGE - L'ARDOISE Diamètre 150 Servitude non aedificandi de 3 mètres de part et d'autre de la conduite. De plus, dans cette bande, aucune plantation de haute futaie, aucune faon culturale descendant à plus de 0,60 de profondeur n'est autorisée. La densité d'occupation est limitée à quatre habitations à l'hectare ou</p>
<p>Informations administratives : N° d'enregistrement : 8476791 Date de saisie : 6/ 7/ 88 Nbre de lignes 6</p>	<p>caractéristiques de la servitude</p> <p>locaux à usage équivalent en zone A, dans une bande de 200m de large axée sur la conduite, cette densité est limitée à 40 en zone B. Tous travaux exécutés à proximité de la conduite devront être signalés au moins 10 jours à l'avance au service responsable de Gaz de France. Parcelles concernées Parcelles concernées par la bande non aedificandi.</p>
<p>Informations administratives : N° d'enregistrement : 8476792 Date de saisie : 6/ 7/ 88 Nbre de lignes 6</p>	<p>caractéristiques de la servitude</p> <p>Section G2 Nos: 217,550,570,579,581,583,585,593. Section G1 Nos: 564,565,568,587,589,591,601,603,605,607,612,614,616,617,620,621. Section H1 Nos: 105,107,108,117,118,120,121bis,163,165 à 167,151,410,411,456,465,469,501,510. Section H2 Nos: 253 à 256,307,308,310,311,398,417, Section I1 Nos: 52,54,57 à 59,68 à 73,81 ,86,191,190,555 à 557,771,772,778,820. Section I3 Nos: 401,398,399,593,638. Section O2 Nos: 363,364,569,570,578,593,599,600,660,678,594,707,708. Section L1 Nos: 9,21,24,90 à 93,179,180,183. Section N1 Nos: 315,334,335,340 à 343,359,360,640. Section N2 Nos: 431,434,519,524 à 526,532,533,535,537,761,763,766,776,778,784,786,790,792,802,810,828.</p>
<p>Informations administratives : N° d'enregistrement : 8476793 Date de saisie : 6/ 7/ 88 Nbre de lignes 6</p>	<p>caractéristiques de la servitude</p> <p>Section M3 Nos: 369,474,476,483,484,488, Section M5 Nos: 351,353,438,441,443,447,448,458,459,464,468. Parcelles concernées seulement par la bande des 200m. EN ZONE "A": Section F1 N°157. Section G1 Nos: 14,40,80 à 82,85,89,111 à 115,640,654,655. Section G2 Nos: 292,293,297,298,303 à 307,318 à 321,546,547,549,599.</p>
<p>Informations administratives : N° d'enregistrement : 8476794 Date de saisie : 6/ 7/ 88 Nbre de lignes 6</p>	<p>caractéristiques de la servitude</p> <p>Section H1 Nos: 112 à 116,122 à 125. Section I1 Nos 49,53,55,56,64,65,67,182 à 184,187,188,192,197,198. Section I3 Nos: 385 à 388,390,392,395,397,400,402 à 404,529,543,548,549,588,615,631,632,642,668,669,681,683,705,706. Section L1 Nos: 22 à 26,88,89,94,98,99,113,114,177, Section M3 Nos: 268,269,276 à 279.</p>
<p>Informations administratives : N° d'enregistrement : 8476796 Date de saisie : 6/ 7/ 88 Nbre de lignes 6</p>	<p>caractéristiques de la servitude</p> <p>Section M5 Nos: 342,364,365. Section N1 Nos: 319,331 à 333,361 à 363,641,642. Section N2 Nos: 418,433,476,516 à 518,523,525,534,536,538,539,558 à 560,567 à 571,576,591,649,650,659,660,662,804. Section O2 Nos: 365,569,571,572,575,586,587,592,595,598,601,616 à 618,660,682,709,754,792. EN ZONE "B"</p>
<p>Informations administratives : N° d'enregistrement : 8476797 Date de saisie : 6/ 7/ 88 Nbre de lignes 5</p>	<p>caractéristiques de la servitude</p> <p>Section F1 Nos: 158,159. Section H1 Nos: 103,106,110,111,164,168 à 170,172 à 175,431,432,437 à 447,451,452,455,458,462,463,496,500,511,512, Section H2 Nos: 249,250,258,305,306,309,315,379. Section I1 N° 80.</p>

code national de la servitude	TRANSPORT D ENERGIE ELECTRIQUE
14A	IIAa
	SERVITUDES D'ENCRAGE.D'APPUI.DE PASSAGE.D'ELAGAGE ET D'ABATTAGE D'ARBRES RELATIVES AUX LIGNES DE TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE DECLAREES D'UTILITE PUBLIQUE ARTICLE 35 DE LA LOI DU 8 AVRIL 1946

Acte instituant la servitude
Lois des 15.6.1906 et 8.4.1946
Circ.73.49 du 12.3.1973
Decret 91.1147 du 14.10.91

Service gestionnaire de la servitude : 170
E.D.F. GROUPE D'EXPLOITATION TRANSPORT (GET) CEVENNES
18 boulevard Talabot

30006 NIMES

Informations administratives :
Lieu de stockage : G1316

Autres services concernés :
171 E.D.F GROUPE EXPLOIT TRANSPORT

0

Informations administratives :
N° d'enregistrement : 8479450
Date de saisie : 19/ 6/ 90
Nbre de lignes 4

caractéristiques de la servitude - Ligne 63 kV L'ARDOISE - CADEROUSSE dérivation COURREGES
Toute construction devant se situer à moins de 25m de cet ouvrage, devra faire l'objet d'une consultation préalable des services de l' E.D.F.

Informations administratives :
N° d'enregistrement : 8479940
Date de saisie : 20/ 6/ 90
Nbre de lignes 4

caractéristiques de la servitude Ligne 63 kV MARCOULE - PIOLENC
Toute construction devant se situer à moins de 25m de cet ouvrage, devra faire l'objet d'une consultation préalable des services de l' E.D.F.

Informations administratives :
N° d'enregistrement : 8479970
Date de saisie : 20/ 6/ 90
Nbre de lignes 4

caractéristiques de la servitude Ligne 63 kV ORANGE - PIOLENC dérivation CREMADE
Toute construction devant se situer à moins de 25m de cet ouvrage, devra faire l'objet d'une consultation préalable des services de l' E.D.F.

code national de la servitude	TRANSPORT DISTRIBUTION D ENERGIE ELECTRIQUE
14B	IIAa
	SERVITUDES D'ENCRAGE.D'APPUI.DE PASSAGE.D'ELAGAGE ET D'ABATTAGE D'ARBRES RELATIVES AUX LIGNES DE TRANSPORT DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE PLACEES SOUS LE REGIME DE LA CONCESSION OU DE LA REGIE REALISEES AVEC LE CONCOURS FINANCIER DE L'ETAT.DES DEPARTEMENTS.DES COMMUNES OU SYNDICATS DE COMMUNES.ARTICLE 298 DE LA LOI DU 13.7.1925

Acte instituant la servitude
LOIS DES 15.6.1906 ET 13.7.25
Decret 91.1147 du 14.10.91

Service gestionnaire de la servitude : 182
E.D.F G.D.F. SERVICES AVIGNON GRAND DELTA
1630,Av.de Croix Rouge BP 337
84026 AVIGNON CEDEX 9

Informations administratives :
Lieu de stockage : G1016

Autres services concernés :

Informations administratives :
N° d'enregistrement : 8482490
Date de saisie : 1/ 10/ 85
Nbre de lignes 3

caractéristiques de la servitude SERVIDUES RELATIVES A L'ETABLISSEMENT DES CANALISATIONS ELECTRIQUES DE TRANSPORT-DISTRIBUTION DE 2eme CATEGORIE TENSION COMPRISE ENTRE 1000 ET 50000 V

code national de la servitude
INT1 IVAa

CIMETIERES VOISINAGE
SERVIDUES AU VOISINAGE DES CIMETIERES INSTITUTEES EN APPLICATION DES ARTICLES L361.1-L361.4-L361.6-L361.7-R361.1 R361.2-R361.3-R361.5 DU CODE DES COMMUNES
OBLIGATION D'ALIMENTATION EN EAU PAR RESEAU SOUS PRESSION
SE REFERER A LA NOTE DE PRESENTATION GENERALE DE L'ANNEXE
SERVIDUES D'UTILITE PUBLIQUE

Acte instituant la servitude
C.des Com. art.L361.1,L361.4
Loi 85.772 du 25.07.85 art.45
Décr.d'appl.86.272 du 24.02.86

Service gestionnaire de la servitude : 120
DIR.DEPART.DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
Cité administ, Cours J.Jaurés
84022 AVIGNON

Informations administratives :
Lieu de stockage : G1316

Autres services concernés :

Informations administratives :
N° d'enregistrement : 8486170
Date de saisie : 22/ 3/ 88
Nbre de lignes 6

caractéristiques de la servitude SERVIDUES AU VOISINAGE DES CIMETIERES
Zone de 0 à 35 mètres: Construction d'habitation interdite sans autorisation du représentant de l'Etat dans le département en vertu de la Loi n° 85.772 du 25.07.85 art.45, et du décret n° 86.272 du 24.02.86. (Art.L361.1 du Code des Communes.)

Acte instituant la servitude
Code des Com:art.L361.1,L361.4
Loi 85.772 du 25.07.85,art.45
Decr.d'appl.86.272 du 24.02.86

Service gestionnaire de la servitude : 120
DIR.DEPART.DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
Cité administ, Cours J.Jaurés
84022 AVIGNON

Informations administratives :

Lieu de stockage : G1316

Autres services concernés :

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8486171
Date de saisie : 22 / 3 / 88
Nbre de lignes 3

caractéristiques de la servitude Zone de 0 à 100 mètres: Construction d'habitation soumises à l'autorisation du Maire en vertu de l'article R 421.38.19 du Code de l'Urbanisme

code national de la servitude PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

PPR

IVB

Acte instituant la servitude
ARRETE PREF. N°129
DU 20.01.2000

Service gestionnaire de la servitude : 211
D.D.E. S.U.C./ A.A.T.U.
Cité administrative
Cours J. Jaurés BP N° 1045
84098 AVIGNON CEDEX 9

Informations administratives :

Lieu de stockage : G1016

Autres services concernés :

210 Sce Int.des Aff.Civ.Eco.de Def et Prot.Civ. (S.I.A.C.E.D.P.C)

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8487270
Date de saisie : 24 / 10 / 95
Nbre de lignes 6

caractéristiques de la servitude SERVITUDES RELATIVES A LA PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES concernant les terrains exposés au risque d'inondation par le Rhone. Le territoire communal est couvert par 3 secteurs: SECTEUR RP1: (Hauteur de crue de référence supérieure à 2 mètres ou danger particulier.)

Acte instituant la servitude

Loi 87.565 du 22.7.87 modifiée
 Decret n°95.1089 du 5.10.95
 Arrête pref.n°1543 du 2.08.95

Service gestionnaire de la servitude : 211

D.D.E. S.U.C./ A.A.T.U.
 Cité administrative
 Cours J. Jaurés BP N° 1045
 84098 AVIGNON CEDEX 9

Informations administratives :

Lieu de stockage : G1016

Autres services concernés :

210 See Int.des Aff.Civ.Eco.de Def et Prot.Civ. (S.I.A.C.E.D.P.C)

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8487271
 Date de saisie : 24 / 10 / 95
 Nbre de lignes 6

caractéristiques de la servitude

SECTEUR RP2b: (Hauteur de la crue de référence entre 1 m et 2 mètres ou danger particulier).
 SECTEUR RP4: (Hauteur de la crue de référence inférieure à 1 mètre et crue décennale nulle).
 Chaque secteur dispose d'un règlement particulier d'utilisation du sol (voir l'annexe 3 du dossier).

code national de la servitude

PT1

IIIE

TELECOMMUNICATIONS CENTRES DE RECEPTION PERTURBATIONS
SERVITUDES DE PROTECTION DES CENTRES DE RECEPTION RADIO-
ELECTRIQUES CONTRE LES PERTURBATIONS ELECTROMAGNETIQUES
INSTITUEES EN APPLICATION DES ART.L57 A L62 ET R27 A R39 DU
CODE DES POSTES ET TELECOMMUNICATION
SE REFERER A LA NOTE DE PRESENTATION GENERALE DE L'ANNEXE
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Acte instituant la servitude

Décret du 09/01/01

Service gestionnaire de la servitude : 965

Ministere de la defense Dir telecommunication et informatique

Informations administratives :

Lieu de stockage : G1016

Autres services concernés :

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8488570
 Date de saisie : 70 / 50 / 2002
 Nbre de lignes 3

caractéristiques de la servitude

Servitude de protection contre les obstacles et les perturbations électromagnétiques. Station ORANGE-Labouche
 ANFR n°0840080002

Commune de : Orange

Acte instituant la servitude

Décret du 27 aout 1992 qui
remplace le décret du 11.07.86

Service gestionnaire de la servitude : 110

CIRCONSCRIPTION MILITAIRE DE DEFENSE DE MARSEILLE
C d'Aurelle 36.AV.de la Corse

13998 MARSEILLE ARMEES

Informations administratives :

Lieu de stockage : G1016

Autres services concernés :

92 D.D.E. S.T.E. / B.A. - E.E.

0

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8488430
Date de saisie : 11 / 1 / 93
Nbre de lignes 6

caractéristiques
de la servitude

AERODROME d'ORANGE - CARITAT 84.54.005
-Dans la zone de garde radioélectrique,les installations,
matériels et appareils désignés par l'arrêté du 21 aout 1953
existant à la date du présent décret et qui perturbent les ré-
ceptions radioélectriques,devront etre modifiés ou transfor-
més dans le délai maximum d'un an à compter de la

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8488431
Date de saisie : 11 / 1 / 93
Nbre de lignes 6

caractéristiques
de la servitude

notification faite aux propriétaires ou usagers.
-Dans la zone de protection,il est interdit aux propriétai-
res ou usagers d'installations électriques de produire ou de
propager des perturbations se plaçant dans la gamme d'ondes
radioélectriques reçues par le centre et présentant pour les
appareils de celui-ci un degré de gravité supérieur à la

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8488432
Date de saisie : 11 / 1 / 93
Nbre de lignes 1

caractéristiques
de la servitude

valeur compatible avec son exploitation.

code national de la servitude

PT2

IIE

TELECOMMUNICATIONS CENTRES EMISSION RECEPTION OBSTACLES
SERVITUDES DE PROTECTION DES CENTRES RADIOELECTRIQUES
D'EMISSION ET DE RECEPTION CONTRE LES OBSTACLES INSTITUTEES
ENAPPLICATION DES ART.L54 A L56 ET R21 A R26 DU CODE DES PTT
SE REFERER A LA NOTE DE PRESENTATION GENERALE DE L'ANNEXE
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Acte instituant la servitude

Décret 09/01/01

Service gestionnaire de la servitude : 965

Ministere de la defense Dir telecommunication et informatique

69998 LYON

Informations administratives :

Lieu de stockage : G1316

Autres services concernés :

Commune de : Orange

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8490260
Date de saisie : 27/ 5/ 2002
Nbre de lignes 3

caractéristiques de la servitude Servitude de protection contre les obstacles et les perturbations électromagnétiques. Station Orange-Labouche
ANFR n°840080002

Acte instituant la servitude

Décret du 10 mai 1990
(JO du 16 mai 1990)

Service gestionnaire de la servitude : 110

CIRCONSCRIPTION MILITAIRE DE DEFENSE DE MARSEILLE
C d'Aurelle 36.AV.de la Corse

13998 MARSEILL ARMEES

Informations administratives :

Lieu de stockage : g1316

Autres services concernés :

92 D.D.E. S.T.E./B.A.-E.E.

0

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8490140
Date de saisie : 15/ 6/ 90
Nbre de lignes 6

caractéristiques de la servitude Aérodrome d'ORANGE-CARITAT . RADAR SRE NG
Dans la zone de dégagement d'un rayon de 5000m définie par le tracé violet sur le plan de référence, il est interdit de créer ou de conserver des obstacles métalliques ou non, fixes ou mobiles, vus en hauteur au-dessus du niveau de référence et à partir des limites du centre, sous un

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8490141
Date de saisie : 15/ 6/ 90
Nbre de lignes 4

caractéristiques de la servitude un angle supérieur à un degré.
Les cotes indiquées par le plan annexé au décret fixent la limite supérieure admissible pour les obstacles de toute nature compte tenu de la cote de référence du centre.

Acte instituant la servitude

Décret du 16/10/2000

Service gestionnaire de la servitude : 965

Ministere de la defense Dir telecommunication et informatique

69998 LYON

Informations administratives :

Lieu de stockage : G1316

Autres services concernés :

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8490240
Date de saisie : 20/ 3/ 2001
Nbre de lignes 3

caractéristiques de la servitude FH entre Orange Labouche (ANFR n°84.008.0002) et Orange cité Caritat (ANFR n° 84.008.0003) - Servitude de protection contre les obstacles

Commune de : Orange

Acte instituant la servitude

Décret du 19 janvier 1993 qui remplace le décret 16.07.86

Service gestionnaire de la servitude : 110

CIRCONSCRIPTION MILITAIRE DE DEFENSE DE MARSEILLE
C d'Aurelle 36.AV.de la Corse

13998 MARSEILL ARMEES

Informations administratives :

Lieu de stockage : G1016

Autres services concernés :

92 D.D.E. S.T.E. / B.A.- E.E.

0

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8489930
Date de saisie : 3/ 11/ 86
Nbre de lignes 6

caractéristiques de la servitude

AERODROME d'ORANGE - CARITAT 84.54.005.

-Dans les zones primaires de dégagement des installations n°1 et 7 (Localizer et Glide du système 115) les obstacles de toute nature sont interdits.

-Dans les zones primaires de dégagement des autres installations, il est interdit de créer ou de conserver des obstacles

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8489931
Date de saisie : 3/ 11/ 86
Nbre de lignes 6

caractéristiques de la servitude

métalliques, fixes ou mobiles.

Les obstacles non métalliques, fixes ou mobiles, ne doivent pas être vus en hauteur au-dessus des niveaux de référence, et à partir des limites des différentes installations, sous un angle supérieur à un degré.

-Dans la zone secondaire de dégagement, il est interdit de

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8489932
Date de saisie : 3/ 11/ 86
Nbre de lignes 6

caractéristiques de la servitude

créer ou de conserver des obstacles fixes ou mobiles, vus en hauteur au-dessus des niveaux de référence, et à partir des limites des installations:

- Sous un angle supérieur à un degré, s'il s'agit d'obstacles métalliques.

- Sous un angle supérieur à deux degrés, s'il s'agit

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8489933
Date de saisie : 3/ 11/ 86
Nbre de lignes 6

caractéristiques de la servitude

d'obstacles non métalliques.

- Dans les secteurs de dégagement, il est interdit de créer ou de conserver des obstacles fixes ou mobiles, métalliques ou non, dont le sommet dépasse les cotés indiqués.

Les cotés indiqués par le plan annexé au décret du 16.07.86 fixant la limite supérieure admissible pour les obstacles

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8489934
Date de saisie : 3/ 11/ 86
Nbre de lignes 3

caractéristiques de la servitude

dans chaque partie des zones et des secteurs de dégagement, compte-tenu des cotes de référence des différentes installations.

Commune de : Orange

Acte instituant la servitude

Décret du 25/09/2000

Service gestionnaire de la servitude : 965

Ministere de la defense Dir telecommunication et informatique

69998 LYON

Informations administratives :

Lieu de stockage : G1316

Autres services concernés :

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8490230

Date de saisie : 20/ 3/ 2001

Nbre de lignes 2

caractéristiques de la servitude STATION ORANGE - CITE CARITAT - ANFR n°84.008.0003 - Servitu de de protection contre les obstacles

code national de la servitude

PT3

III

TELECOMMUNICATIONS TELEPHONIQUES TELEGRAPHIQUES CABLES
SERVITUDES ATTACHEES AUX RESEAUX DE TELECOMM. INSTITUTEES
EN APPLICATION DES ART L46 A L53 ET D408 A D411 DU CODE DES
POSTES ET TELECOMMUNICATION. OBLIGATION DE RESERVER LE
LIBRE PASSAGE AUX AGENTS D'ENTRETIEN
SE REFERER A LA NOTE DE PRESENTATION GENERALE DE L'ANNEXE
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Acte instituant la servitude

Arreté ministériel n°665

du 3 décembre 1991

Decret 91.1147 du 14.10.91

Service gestionnaire de la servitude : 233

FRANCE TELECOM D.O.T.R.N. CABLES

20,Bd Eugène Deruelle BP 3105

69398 LYON CEDEX 03

Informations administratives :

Lieu de stockage : g1316

Autres services concernés :

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8491980

Date de saisie : 30/ 9/ 93

Nbre de lignes 5

caractéristiques de la servitude CABLE A FIBRE OPTIQUE LYON-MARSEILLE FOOS
TRONCON PIERRELATTE ORANGE
"Pour mémoire" sous domaine public
Traverse la commune en longeant l'emprise autoroutière A7
et en passage en conduites existantes.

Commune de : Orange

Acte instituant la servitude

code des P.T.T.

arrêté du 25.10.62.

Decret 91.1147 du 14.10.91

Service gestionnaire de la servitude : 233

FRANCE TELECOM D.O.T.R.N. CABLES

20,Bd Eugène Deruelle BP 3105

69398 LYON CEDEX 03

Informations administratives :

Lieu de stockage : G1016

Autres services concernés :

0

0

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8491420

Date de saisie : 7/ 2/ 86

Nbre de lignes 5

caractéristiques de la servitude

- CABLE GRANDE DISTANCE No 182 -

LE PONTET- BOLLENE tronçon No 4

concerne les parcelles ci-après:

commune de ORANGE section I3 Nos: 378, 379, 381, 382,

389, 391, 507, 515 à 518, 520 à 522.

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8491520

Date de saisie : 28/ 2/ 86

Nbre de lignes 6

caractéristiques de la servitude

CABLE GRANDE DISTANCE N° 426

LE PONTET - ORANGE tronçon N° 1

concerne les parcelles ci-après:

-commune de SORGUES- Section I: n°86,107,108,119,121,122,454

456,458,468,469,479,481,482,604.

-commune de BEDARRIDES- Section K n°205,206,242,515,516,546

-commune de CHATEAUNEUF- DU-PAPE - Section E: n°258,402,401

868,866,298,300 à 303.

Section C: n°111,692,690,524,521,691,682,684,734,89.

Section D: n°461,567,378,454,455,457,458,456,370,369,363,362

-commune de COURTHEZON- Section G: n°480,481,487,488,1146,

491,493,498,501.

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8491521

Date de saisie : 28/ 2/ 86

Nbre de lignes 6

caractéristiques de la servitude

-commune d'ORANGE- Section K n°398,396,500,499,329,548,306,

313,622,621,138,580,579,148,147,564,555,65,68,66,482.

Section I: n°816,559

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8491522

Date de saisie : 28/ 2/ 86

Nbre de lignes 3

caractéristiques de la servitude

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8491530

Date de saisie : 28/ 2/ 86

Nbre de lignes 6

caractéristiques de la servitude

CABLE GRANDE DISTANCE N° 426

ORANGE - BOLLENE tronçon N° 2

concerne les parcelles ci-après:

-commune de PIOLENC- Section E: n°37. Section C: n°1,62.

-commune d'UCHAUX- Section E:n°537,578,133,168,175,184,83 à

86,101. Section F:n°178,249,259. Section A: n°455.

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8491531

Date de saisie : 28/ 2/ 86

Nbre de lignes 6

caractéristiques de la servitude

-commune de MONDRAGON- Section E: n°1191,1190,1117 à 1119

Section B: n°1205,767,1346,741,740,737. Section C: chemin

rural. -commune de BOLLENE- Section I n°1153,1142,1138 à

1140,957,728,727,1223,961,970,971,973 à 975,chemins ruraux.

-commune d'ORANGE- Section B: chemins ruraux. Sections A3,S2

T: RN 7.

Commune de : Orange

Informations administratives : N° d'enregistrement : 8491540 Date de saisie : 4 / 3 / 86 Nb de lignes : 6	caractéristiques de la servitude	CABLE GRANDE DISTANCE N° 426 ORANGE - VAISON-LA-ROMAINE tronçon N° 3 concerne les parcelles ci-après: -commune de ORANGE - Section D n°873. -commune de TRAVAILLAN - Section E n° 129,100,512,544,458, 64,71,70,, Section C n°162,233,238,242,458 à 460,462,463, 478,481,339. -commune de CAIRANNE - Section AM n°59,85, chemins ruraux. -commune de RASTEAU - Section B n°587,670. -commune de SEGURET - Section A N°400,311.
Informations administratives : N° d'enregistrement : 8491541 Date de saisie : 4 / 3 / 86 Nb de lignes : 4	caractéristiques de la servitude	CABLE GRANDE DISTANCE N° 1363 ORANGE-CAMARET-VAISON LA ROMAINE-VALREAS concerne les parcelles ci-après: -commune de ORANGE- Section D3: parcelles n° 900,944,897,894 893,891,890,879,889,882,881,877,875,876,873. Section C3: n°793,792,785,735,744,742,784,783,745,743,740, 736,734,725,741,708,739,724,709,738,733,704,737,732,731,702, 729,723,713,712,707,703. -commune de CAMARET-SUR-AIGUES - Section A1: n°519,518. Section F2: n° 675A,675B, 168. Section C: N° 526,527,528,137,136,130,135,132,127,131,126, 125A,125B,623,624,124,123,116,111,110,106,105,107,99,98,97, 94,60. Section B1: N° 75,87,94,101,102 -commune de TRAVAILLAN - Section D: n° 47,45,46,37,40,39,128 Section E1: n°27,26,25,33,32,29,12 bis,28. Section E2: n°134 Section E4: n° 260,261,259. Section E5: n°435,433,432,431,418,417,416b,412,410,407,406 Section B2: n° 354,353,352,351,350,349,334,365,439,440,373, 372,376,260a,260b,265,282. Section A1: n° 112,111,107,106,105. -commune de VIOLES - Section E: n° 45,47,48,236,49,50,51,52 69a, 69b, (434,458,459,460) ex parcelle 83,57,59,60a,60b,90 61a,61b,85a,85b,87b,89,235,338,91,240a. Section C: n° 358. Section A2: n°184 -commune de STE.CECILE LES VIGNES - Section D1: n° 1.
Informations administratives : N° d'enregistrement : 8491611 Date de saisie : 29 / 4 / 86 Nb de lignes : 6	caractéristiques de la servitude	
Informations administratives : N° d'enregistrement : 8491612 Date de saisie : 29 / 4 / 86 Nb de lignes : 6	caractéristiques de la servitude	
Informations administratives : N° d'enregistrement : 8491613 Date de saisie : 29 / 4 / 86 Nb de lignes : 6	caractéristiques de la servitude	
Informations administratives : N° d'enregistrement : 8491614 Date de saisie : 29 / 4 / 86 Nb de lignes : 3	caractéristiques de la servitude	
Informations administratives : N° d'enregistrement : 8491650 Date de saisie : 17 / 12 / 85 Nb de lignes : 4	caractéristiques de la servitude	CABLE REGIONAL N° 1220 ORANGE - JONQUIERES longeant la R.N. 7,la route du Parc, le chemin de la Meyne- Claire, le C.D. 950.

code national de la servitude **TELECOMMUNICATIONS ELAGAGE**
PT4 IIE
SERVITUDES D'ELAGAGE RELATIVES AUX LIGNES DE TELECOMMUNI-
CATIONS EMPRUNTANT LE DOMAINE PUBLIC
ART. L.65.I DU CODE DES P.T.T

Acte instituant la servitude
Code des P et T.
Article L.65.1

Service gestionnaire de la servitude : 234
FRANCE TELECOM - C.C.L AVIGNON
Zones Nouvelles
25,Route de Montfavet
84021 AVIGNON

Informations administratives :
Lieu de stockage : G1016

Autres services concernés :

Informations administratives :
N° d'enregistrement : 8493000
Date de saisie : 21 / 10 / 87
Nbre de lignes 2

caractéristiques de la servitude Servitudes d'élagage relatives aux lignes de télécommunica-
tions empruntant le domaine public.

code national de la servitude **VOIES FERREES**
TI IIDc
SERVITUDES RELATIVES AUX CHEMINS DE FER INSTITUTEES EN APPLI-
CATION DE LA LOI DU 15.07.1845 SUR LA POLICE DES CHEMINS DE
FER ET DE L'ART.6 DU D1 DU 30.10.1935 MODIFIE PAR LA LOI DU
27.10.1942 RELATIVE A LA SERVITUDE DE VISIBILITE CONCERNANT
LES VOIES PUBLIQUES.SE REFERER A LA NOTE DE PRESENTATION
GENERALE DE L'ANNEXE SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Acte instituant la servitude
Lois des 15.7.1845 ;29.12.1892
et 27.10.42.
Décrets des 30.10.35 ; 22.3.42

Service gestionnaire de la servitude : 240
DIRECTION REGIONALE DE LA SNCF
Esplanade Saint Charles
Boite Postale N° 826 bis
13232 MARSEIL CEDEX 1

Informations administratives :
Lieu de stockage : G1016

Autres services concernés :

Informations administratives :		
N° d'enregistrement :	8493610	
Date de saisie :	19/ 6/ 86	
Nbre de lignes	6	

caractéristiques de la servitude

-Ligne ORANGE-PERNES-les-FONTAINES -
 La servitude applicable aux terrains riverains de la S.N.C.F est mesurée à partir de la limite légale (LL) du chemin de fer ou de la limite réelle (LR) du domaine S.N.C.F.
 Détermination de la limite légale (LL) :
 - Voie en plateforme sans fossé : à 1,5m du bord du rail

Informations administratives :		
N° d'enregistrement :	8493611	
Date de saisie :	19/ 6/ 86	
Nbre de lignes	6	

caractéristiques de la servitude

extérieur.
 avec fossé : le bord extérieur du fossé
 b)- Voie en remblai sans fossé :l'arrete inférieure du talus
 avec fossé : le bord extérieur du fossé
 c)- Voie en déblai : l'arrete supérieure du talus.
 d)- Voie à flanc de coteau : les points extérieurs des

Informations administratives :		
N° d'enregistrement :	8493612	
Date de saisie :	19/ 6/ 86	
Nbre de lignes	6	

caractéristiques de la servitude

remblais et déblais et non la limite du talus naturel.
 e)- Murs de soutènement - voie en remblai : le pied du mur
 - voie en déblai : la crete du mur.
 Toute construction ou cloture riveraines de la S.N.C.F. doit etre soumise préalablement à l'arrêté préfectoral d'alignement. Les arbres de haute tige ne peuvent etre plantés

Informations administratives :		
N° d'enregistrement :	8493613	
Date de saisie :	19/ 6/ 86	
Nbre de lignes	6	

caractéristiques de la servitude

à moins de 6m de la LL ou, moins de 2m de la LR si autorisation préfectorale.
 -Les haies vives ne peuvent etre plantées à moins de 2m de la LL ou, moins de 0, 50m de la LR si autorisation préfectorale. Les clotures sont autorisées à la LR, les constructions doivent etre en retrait de celles-ci à au moins 2m

Informations administratives :		
N° d'enregistrement :	8493614	
Date de saisie :	19/ 6/ 86	
Nbre de lignes	6	

caractéristiques de la servitude

de la LL, sous réserve qu'elles n'entraiment pas, par application de regles d'urbanisme, la création de prospectus sur le domaine S.N.C.F.
 -Interdiction de creuser en bordure d'une voie ferrée en remblai de plus de 3m au-dessus du terrain naturel, dans une zone de largeur égale à la hauteur du remblai mesurée à

Informations administratives :		
N° d'enregistrement :	8493615	
Date de saisie :	19/ 6/ 86	
Nbre de lignes	6	

caractéristiques de la servitude

partir du pied du talus.
 - passage à niveau: interdiction de batir,cloturer, remblayer, planter,faire des installations, de part et d'autre de la voie ferrée,au-dessus d'un niveau déterminé par la S.N.C.F.et dans un polygone dont les sommets sont: sur les rails extremes, à 600m de part et d'autre de leur

Informations administratives :		
N° d'enregistrement :	8493616	
Date de saisie :	19/ 6/ 86	
Nbre de lignes	2	

caractéristiques de la servitude

intersection, avec l'axe de la route; sur l'axe de la route, à 50m de son intersection avec les rails extremes.

Acte instituant la servitude

Lois des 15.7.1845,29.12.1892
et 27.10.1942. Décrets
des 30.10.1935 et 22.03.1942

Service gestionnaire de la servitude : 240

DIRECTION REGIONALE DE LA SNCF

Esplanade Saint Charles

Boite Postale N° 826 bis

13232 MARSEIL CEDEX 1

Informations administratives :

Lieu de stockage : G1016

Autres services concernés :

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8493660
Date de saisie : 26/ 6/ 86
Nbre de lignes 6

caractéristiques de la servitude

Ligne PARIS-LYON-MARSEILLE

La servitude applicable aux terrains riverains de la S.N.C.F est mesurée à partir de la limite légale (LL) du chemin de fer ou de la limite réelle (LR) du domaine S.N.C.F.

Détermination de la limite légale (LL) :

a)- Voie en plateforme sans fossé : à 1,5m du bord du rail extérieur.

avec fossé : le bord extérieur du fossé

b)- Voie en remblai sans fossé : l'arrete inférieure du talus avec fossé : le bord extérieur du fossé

c)- Voie en déblai : l'arrete supérieure du talus

d)- Voie à flanc de coteau:les points extremes des remblais

et déblais et non la limite du talus naturel

e)- Murs de soutènement- voie en remblai: le pied du mur
- voie en déblai : la crete du mur

Toute construction ou cloture riveraine de la S.N.C.F. doit etre soumise préalablement à l'arrêté préfectoral d'alignement . Les arbres de haute tige ne peuvent etre plantés

caractéristiques de la servitude

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8493661
Date de saisie : 26/ 6/ 86
Nbre de lignes 6

caractéristiques de la servitude

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8493662
Date de saisie : 26/ 6/ 86
Nbre de lignes 6

caractéristiques de la servitude

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8493663
Date de saisie : 26/ 6/ 86
Nbre de lignes 6

caractéristiques de la servitude

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8493664
Date de saisie : 26/ 6/ 86
Nbre de lignes 6

caractéristiques de la servitude

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8493665
Date de saisie : 26/ 6/ 86
Nbre de lignes 6

à moins de 6m de la LL ou, moins de 2m de la LR si autorisation préfectorale.

-Les haies vives ne peuvent etre plantées à moins de 2m de la LL ou, moins de 0,50m de la LR si autorisation préfectorale .

-Les clotures sont autorisées à la LR, les constructions

doivent etre en retrait de celles-ci à au moins 2m de la LL sous réserve qu'elles n'entraiment pas,par application des règles d'urbanisme,la création de prospects sur le domaine S.N.C.F.

-Interdiction de creuser en bordure d'une voie ferrée en remblai de plus de 3m au-dessus du terrain naturel dans une

zone de largeur égale à la hauteur du remblai mesurée à partir du pied du talus.

-Passage à niveau :interdiction de batir,cloturer,remblayer, planter,faire des installations de part et d'autre de la voie ferrée,au-dessus d'un niveau déterminé par la S.N.C.F. et dans un polygone dont les sommets sont : sur les rails

Commune de : Orange

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8493666
Date de saisie : 26 / 6 / 86
Nbre de lignes : 3

caractéristiques de la servitude

extremes, à 600m de part et d'autre de leur intersection avec l'axe de la route, sur l'axe de la route, à 50m de son intersection avec les rails extremes.

Acte instituant la servitude

Lois des 15/07/1845, 29/12/1892 et 27/10/1942
Décrets des 30/10/1935 et 22/03/1942

Service gestionnaire de la servitude : 240

DIRECTION REGIONALE DE LA SNCF

Esplanade Saint Charles

Boite Postale N° 826 bis

13232 MARSEIL CEDEX 1

Informations administratives :

Lieu de stockage : G1016

Autres services concernés :

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8493710
Date de saisie : 14 / 3 / 2005
Nbre de lignes : 6

caractéristiques de la servitude

Prolongement de la ligne TGV Sud Est, de Valence à Marseille et Montpellier
La servitude applicable aux terrains riverains de la SNCF est mesurée à partir de la limite légale (LL) du chemin de fer ou de la limite réelle (LR) du domaine SNCF.

Détermination de la limite légale (LL)

a) voie en plateforme sans fossé : à 1.50m du bord du rail extérieur

avec fossé : le bord extérieur du fossé ;

b) voie en remblai sans fossé : l'arrête inférieure du talus ;

avec fossé : le bord extérieur du fossé ;

c) voie en déblai : l'arrête supérieure du talus ;

d) voie à flanc de coteau : les points extrêmes des remblais et déblais, et non la limite du talus naturel ;

e) murs de soutènement : - voie en remblai : le pied du mur ;

- voie en déblai : la crête du mur.

Toute construction ou clôture riveraine de la SNCF doit être soumise préalablement à l'arrêté préfectoral d'alignement. Les arbres à haute tige ne peuvent être plantés à moins de 6 m de la LL, ou moins de 2m de la LR si autorisation préfectorale.

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8493711
Date de saisie : 14 / 3 / 2005
Nbre de lignes : 6

caractéristiques de la servitude

- Les haies vives ne peuvent être plantées à moins de 2m de la LL ou moins de 0,5m de la LR si autorisation préfectorale.

- Les clôtures sont autorisées à la LR, les constructions doivent être en retrait de celles-ci à au moins 2m de la LL, sous réserve qu'elles n'entraînent pas, par application des règles d'urbanisme, la création de prospects sur le domaine SNCF.

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8493712
Date de saisie : 14 / 3 / 2005
Nbre de lignes : 6

caractéristiques de la servitude

- Interdiction de creuser en bordure d'une voie ferrée en remblai de plus de 3m au-dessus du terrain naturel, dans une zone de largeur égale à la hauteur du remblai mesurée à partir du pied du talus.

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8493713
Date de saisie : 14 / 3 / 2005
Nbre de lignes : 6

caractéristiques de la servitude

- Passage à niveau : interdiction de bâtir, clôturer, remblayer, planter, faire des installations de part et d'autres de la voie ferrée, au-dessus d'un niveau déterminé par la SNCF et dans un polygone dont les sommets sont : sur les

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8493714
Date de saisie : 14 / 3 / 2005
Nbre de lignes : 6

caractéristiques de la servitude

Commune de : Orange

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8493715
Date de saisie : 14 / 3 / 2005
Nbre de lignes 2

caractéristiques de la servitude rails extrêmes, à 600m de part et d'autres de leur intersection avec l'axe de la route ; sur l'axe de la route, à 50m de son intersection avec les rails extrêmes.

code national de la servitude RELATIONS AERIENNES DEGAGEMENT

T5

IIDe

RELATIONS AERIENNES - SERVITUDES AERONAUTIQUES -
SERVITUDES DE DEGAGEMENT
(AERODROMES CIVILS ET MILITAIRES)

INTERDICTION DE CREER DES OBSTACLES FIXES PERMANENTS OU NON
POUVANT CONSTITUER UN DANGER POUR LA CIRCULATION AERIENNE

Acte instituant la servitude

Arrêté ministériel
du 14.03.1985

Service gestionnaire de la servitude : 110

CIRCONSCRIPTION MILITAIRE DE DEFENSE DE MARSEILLE
C d'Aurelle 36.AV.de la Corse

13998 MARSEILL ARMEES

Informations administratives :

Lieu de stockage : G1016

Autres services concernés :

92 D.D.E. S.T.E. / B.A.- E.E.

0

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8495170
Date de saisie : 22 / 5 / 86
Nbre de lignes 6

caractéristiques de la servitude Servitude de Protection des dégagements de l'aérodrome:
-D'ORANGE-CARITAT-

Il est interdit de créer des obstacles (fixes, permanents ou non permanents) susceptibles de constituer un danger pour la circulation aérienne et dépassant les cotes du plan de dégagement pour les obstacles massifs ou situés à moins de

Informations administratives :

N° d'enregistrement : 8495171
Date de saisie : 22 / 5 / 86
Nbre de lignes 2

caractéristiques de la servitude 10m au-dessous du plan de dégagement pour les obstacles filiformes.



Direction
Départementale
de l'Équipement

Vaucluse

COMMUNE D'ORANGE

PLAN LOCAL D'URBANISME

SERVITUDE

D'UTILITE PUBLIQUE

FEVRIER 2005

A N N E X E à la lettre N° **495A** /RTSE/EM/DAS/BSI/STAT/U du **23 AOUT 2010**

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AU PROFIT DU MINISTERE DE LA DEFENSE

DENOMINATION	N° SERVITUDE	LOCALISATION	TEXTE DE REFERENCE	SERVICE GESTIONNAIRE	CONTRAINTES IMPOSEES AU DROIT DE PROPRIETE
Polygone d'isolement autour des dépôts	AR3 840 087 01	BA 115 Orange-Caritat Dépôt ateliers des munitions spéciales	Décret du 26/02/1974	DDT 84/STBA Avignon (1)	Constructions à l'intérieur des polygones d'isolement soumises à autorisation du ministère de la Défense
	AR3 840 087 02	BA 115 Orange-Caritat Zone d'alerte - Polygone d'isolement	Décret du 26/02/1974	DDT 84/STBA Avignon (1)	
Servitudes aéronautiques	T04 840 087 01	Aérodrome d'Orange-Caritat	Arrêté interministériel du 14/03/1985	DDT 84/STBA Avignon (1)	Balises des obstacles
	T05 840 087 01	Aérodrome d'Orange-Caritat			Dégagement des obstacles
Servitudes radioélectriques de protection contre les perturbations électromagnétiques	PT1 840 087 01	Centre radioélectrique BA 115 Orange-Caritat	Décret du 27/08/1992	DDT 84/STBA Avignon (1)	Protection contre les perturbations électromagnétiques autour du centre radioélectrique
	PT1 840 087 02	Centre radioélectrique Orange quartier Labouche	Décret du 09/01/2001	EID Montpellier (2)	Protection contre les perturbations électromagnétiques autour du centre radioélectrique

**ADRESSE POSTALE DES SERVICES
GESTIONNAIRES DES SERVITUDES :**

(1) Direction départementale de l'équipement de Vaucluse
service technique des bases aériennes
BP 31045
84098 AVIGNON CEDEX 9

(2) Etablissement d'infrastructure de la Défense Montpellier
BP 6066
34086 MONTPELLIER CEDEX 4

.../...

23 AOUT 2010

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AU PROFIT DES ARMEES (2/2)

DENOMINATION	N° SERVITUDE	LOCALISATION	TEXTE DE REFERENCE	SERVICE GESTIONNAIRE	CONTRAINTES IMPOSEES AU DROIT DE PROPRIETE
Servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles	PT2 840 087 01	Centre radioélectrique BA 115 Orange-Caritat	Décret du 19/01/1993	DDT 84/STBA Avignon (1)	Protection contre les obstacles autour du centre radioélectrique
	PT2 840 087 02	Radar SRE NG de l'aérodrome d'Orange - Caritat	Décret du 10/05/1990	DDT 84/STBA Avignon (1)	Protection contre les obstacles autour du radar
	PT2 840 087 03	Centre radioélectrique Orange quartier Labouche	Décret du 09/01/2001	EID Montpellier (2)	Protection contre les obstacles autour du centre radioélectrique
	PT2 840 087 04	Centre radioélectrique Orange cité Caritat	Décret du 25/09/2000	EID Montpellier (2)	Protection contre les obstacles autour du centre radioélectrique
	PT2 840 087 05	Faisceau hertzien d'Orange-quartier Labouche à Orange-cité Caritat	Décret du 16/10/2000	EID Montpellier (2)	Protection contre les obstacles le long du parcours du faisceau hertzien
Plan d'exposition au bruit (PEB)		BA 115 Orange-Caritat	2 juillet 1985		

**ADRESSE POSTALE DES SERVICES
GESTIONNAIRES DES SERVITUDES :**

(1) Direction départementale des territoires de Vaucluse
service technique des bases aériennes
BP 31045
84098 AVIGNON CEDEX 9

(2) Etablissement d'infrastructure de la Défense Montpellier
BP 6066
34086 MONTPELLIER CEDEX 4

Sommaire

COMMUNE D'ORANGE

SERVITUDE A2

OBJET LOCAL

Réseau souterrain du syndicat d'irrigation de Piolenc-Uchaux

ACTE DE CREATION

Décret n°61-605 du 13/06/1961

Code rural

Décret 91.1147 du 14/10/1991

GESTIONNAIRE

Association Syndicale du Canal de Carpentras

SERVITUDE AC1

OBJET LOCAL 1

Cathédrale Notre-Dame-de-Nazareth (ancienne)

ACTE DE CREATION

Classé par arrêté du 04/01/1921

OBJET LOCAL 2

Arc antique de Marius (composé de 2 éléments)

-Terrains compris dans la zone de protection autour de l'arc de triomphe

ACTE DE CREATION

Classé par arrêté du 15/07/1963

-Arc antique dit de Marius

ACTE DE CREATION

Classé par liste de 1840

OBJET LOCAL 3

Hôtel de Ville (composé de 2 éléments)

-Beffroi

ACTE DE CREATION

Classé par arrêté du 11/10/1907

-Cloche de bronze du XV° siècle

ACTE DE CREATION

Classé par arrêté du 04/04/1921

OBJET LOCAL 4

Hôtel-Dieu (ancien)

- Escalier intérieur avec sa rampe en fer forgé

ACTE DE CREATION

Inscrit par arrêté du 17/05/1974

OBJET LOCAL 5

Théâtre municipal

- Façades et toitures

ACTE DE CREATION

Inscrit par arrêté du 29/10/1975

OBJET LOCAL 6

Théâtre antique

ACTE DE CREATION

Classé par liste de 1840

OBJET LOCAL 7

Site archéologique bordant le théâtre antique

- Amphithéâtre (temple dans un hémicyle précédé d'un nymphée)

ACTE DE CREATION

Classé par liste de 1862

OBJET LOCAL 8

Mur romain

- Mur du gymnase romain

ACTE DE CREATION

Classé par arrêté du 12/09/1938

OBJET LOCAL 9

Rempart romain (composé de 2 éléments)

- Restes du rempart, au sud-ouest de la ville

ACTE DE CREATION

Classé par arrêté du 05/12/1938

- Porte du rempart à l'entrée du cimetière, route de Roquemaure, au sud-ouest de la ville

ACTE DE CREATION

Classé par arrêté du 21/08/

OBJET LOCAL 10

Hôtel de Monier-Vinard

- Façades et toitures ; escalier à vis et escalier principal avec rampe en fer forgé

ACTE DE CREATION

Inscrit par arrêté du 18/07/1975

OBJET LOCAL 11

Hôtel de Jonc

- Façades et toitures ; passage d'entrée voûté

ACTE DE CREATION

Inscrit par arrêté du 13/09/1984

OBJET LOCAL 12

Maison médiévale

- dite Maison romane

ACTE DE CREATION

Classé par arrêté du 13/09/1991

OBJET LOCAL 13

Maison, 4, rue de Tourre

- Portail

ACTE DE CREATION

Inscrit par arrêté du 12/01/1931

OBJET LOCAL 14

Fontaine, place des Cordeliers
- fontaine publique du XVIII^e siècle
ACTE DE CREATION
Classé par arrêté du 22/06/1920

OBJET LOCAL 15

Espace Clodius
- en totalité, les maisons romaines se trouvant dans les parcelles situées au cadastre section U n° 699,700,702 et 703
ACTE DE CREATION
Classé par arrêté du 14/03/1994

OBJET LOCAL 16

Ilot Pontillac
- l'ensemble des immeubles
ACTE DE CREATION
Inscrit par arrêté du 04/07/2003

OBJET LOCAL 17

Site archéologique de la colline Saint-Eutrope (composé de 2 éléments)
- les vestiges archéologiques fouillés, l'ensemble château-capitole, la basilique St-Eutrope, les citernes, les bastions modernes ainsi que les sols et les vestiges à venir
ACTE DE CREATION
Inscrit par arrêté du 23/10/1995
-mur de soutènement de construction romaine, sur la colline à laquelle est adossé le théâtre antique
ACTE DE CREATION
Classé par arrêté du 30/04/1919

OBJET LOCAL 18

Mur romain
-restes des murs du gymnase romain situés dans les caves de la sous-préfecture
ACTE DE CREATION
Inscrit par arrêté du 24/07/1920

GESTIONNAIRE

Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de Vaucluse (S.D.A.P.)

SERVITUDE AC2**OBJET LOCAL 1**

Site de la colline St-Eutrope
ACTE DE CREATION
Site classé le 06/03/1935

OBJET LOCAL 2

Site de la place des frères Mounet
ACTE DE CREATION
Site inscrit le 25/01/1935

OBJET LOCAL 3

Zone de protection de l'Arc Antique
ACTE DE CREATION
Décret du 08/01/1933

GESTIONNAIRE

Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de Vaucluse (S.D.A.P.)

SERVITUDE AR3

OBJET LOCAL

Classement du dépôt-atelier de munitions spéciales et de la zone d'alerte et création d'un polygone d'isolement autour de leur emprise.

ACTE DE CREATION

Décret du 26/02/1974

GESTIONNAIRE

EID Montpellier (Etablissement d'infrastructure de la Défense Montpellier)

SERVITUDE AS1

OBJET LOCAL

Forage au lieu-dit Russamp-Est

ACTE DE CREATION

Arrêté préfectoral du 20/05/1981

Décret 91.1147 du 14/10/1991

GESTIONNAIRE

Agences Régionales de santé (ARS)

SERVITUDE EL3

OBJET LOCAL

Servitudes de marche pied et de halage

ACTE DE CREATION

Code du Domaine Public Fluvial (DPF) et de la Navigation intérieure

GESTIONNAIRE

Service de la Navigation Rhône Saône (S.N.R.S.)

SERVITUDE I1bis (TRAPIL)

OBJET LOCAL

Oléoduc de défense Commune (ODC) Pipeline Fos_Langres

ACTE DE CREATION

DUP par décret du 29/05/1959

Décret 91.1147 du 14/10/1991

GESTIONNAIRE

Société d'économie mixte des transports pétroliers (T.R.A.P.I.L.)

SERVITUDE I3**OBJET LOCAL 1**

DN 150 Antenne Jonquières _ Orange

OBJET LOCAL 2

DN 150 Antenne Bagnols-sur-Cèze

ACTE DE CREATION

Lois des 15/06/1906 et 08/04/1946

Décret 91.1147 du 14/10/1991

GESTIONNAIRE

GRTgaz

SERVITUDE I4(A)**OBJET LOCAL**

Ligne 63 kV, Orange (St-Gobain) _ Piolenc, dérivation Crémades, dérivation Courèges

Ligne 63 kV, Courèges _ Orange (St-Gobain)

Ligne 2 x 63 kV, dérivation Courèges sur Ardoise _ Caderousse I et Ardoise _ Caderousse II

ACTE DE CREATION

Circulaire 73.49 du 12/03/1973

Lois des 15/06/1906 et 08/04/1946

Décret 91.1147 du 14/10/1991

OBJET LOCAL

Ligne souterraine 63 kV, Courèges _ Courthezon

ACTE DE CREATION

DUP par A.P. Du 07/01/2008

GESTIONNAIRE

Société de Réseau de Transport d'Electricité (R.T.E.)

SERVITUDE Int1**OBJET LOCAL**

Cimetière d'Orange

GESTIONNAIRE

Agences Régionales de santé (ARS)

SERVITUDE PM1 (PPRI du RHONE)**OBJET LOCAL**

PPR i du Rhône

Le territoire communal est couvert par 3 secteurs :

Chaque secteur dispose d'un règlement particulier d'utilisation du sol.

Secteur RP1 : Hauteur de crue de référence supérieure à 2m ou danger particulier

Secteur RP2b : Hauteur de crue de référence entre 1m et 2m ou danger particulier

Secteur RP4 : Hauteur de la crue de référence inférieure à 1m et crue décennale nulle.

ACTE DE CREATION

Arrêté préfectoral n°129 du 20/01/2000

Arrêté préfectoral n°1543 du 02/08/1995

Décret n°95.1089 du 05/10/1995

Loi 87.565 du 22/07/1987 modifiée

GESTIONNAIRE

Direction Départementale du Territoire de Vaucluse (D.D.T.)

SERVITUDE PT1**OBJET LOCAL 1**

Centre radioélectrique BA 115 Orange-Caritat (n° servitude : PT1 840 087 01)

ACTE DE CREATION

Décret du 27/08/1992 (remplace le décret du 11/07/1986)

GESTIONNAIRE

EID Montpellier (Etablissement d'infrastructure de la Défense Montpellier)

OBJET LOCAL 2

Centre radioélectrique du quartier Labouche (n° servitude : PT1 840 087 02)

ACTE DE CREATION

Décret du 09/01/2001

GESTIONNAIRE

EID Montpellier (Etablissement d'infrastructure de la Défense Montpellier)

SERVITUDE PT2**OBJET LOCAL 1**

Centre radioélectrique BA 115 Orange-Caritat (servitude n° : PT2 840 087 01)

ACTE DE CREATION

Décret du 19/01/1993 (remplace le décret du 11/07/1986)

GESTIONNAIRE

EID Montpellier (Etablissement d'infrastructure de la Défense Montpellier)

OBJET LOCAL 2

Radar SRE NG de l'aérodrome d'Orange-Caritat (servitude n° : PT2 840 087 02)

ACTE DE CREATION

Décret du 10/05/1990

GESTIONNAIRE

EID Montpellier (Etablissement d'infrastructure de la Défense Montpellier)

OBJET LOCAL 3

Centre radioélectrique Orange quartier Labouche (servitude n° : PT2 840 087 03)

ACTE DE CREATION

Décret du 09/01/2001

GESTIONNAIRE

EID Montpellier (Etablissement d'infrastructure de la Défense Montpellier)

OBJET LOCAL 4

Centre radioélectrique Orange cité Caritat (servitude n° : PT2 840 087 04)

ACTE DE CREATION

Décret du 25/09/2000

GESTIONNAIRE

EID Montpellier (Etablissement d'infrastructure de la Défense Montpellier)

OBJET LOCAL 5

Faisceau hertzien Orange quartier Labouche à Orange cité Caritat (servitude n° : PT2 840 087 05)

ACTE DE CREATION

Décret du 16/10/2000

GESTIONNAIRE

EID Montpellier (Etablissement d'infrastructure de la Défense Montpellier)

SERVITUDE PT3**OBJET LOCAL**

Câble à fibre optique Lyon _ Marseille FOO5, tronçon Pierrelatte Orange

ACTE DE CREATION

Arrêté ministériel n°665 du 03/12/1991

Décret 91.1147 du 14/10/1991

OBJET LOCAL

-Câble Grande Distance n°182 Le Pontet_Bollène, tronçon n°4

-Câble Grande Distance n°426 Le Pontet_Orange, tronçon n°1

-Câble Grande Distance n°426 Orange_Bollène, tronçon n°2

-Câble Grande Distance n°426 Orange_Vaison-la-Romaine, tronçon n°3

-Câble Grande Distance n°1363 Orange_Camaret_Vaison_Valréas

-Câble Régionale n°1220 Orange_Jonquières

ACTE DE CREATION

Code des P.T.T.

Arrêté du 25/10/1962

Décret 91.1147 du 14/10/1991

GESTIONNAIRE

France Télécom

SERVITUDE T1**OBJET LOCAL**

-Ligne Orange_Pernes-les-Fontaines

-Ligne Paris_Lyon_Marseille

-Ligne TGV

ACTE DE CREATION
Lois des 29/12/1892 et 27/10/1942
Décrets des 30/10/1935 et 22/03/1942

GESTIONNAIRE
SNCF

SERVITUDE T4

OBJET LOCAL
Balisage des obstacles de l'aérodrome d'Orange-Caritat.

ACTE DE CREATION
Arrêté du 14/03/1985 instituant des servitudes aéronautiques pour la protection des dégagements de l'aérodrome d'Orange-Caritat.

GESTIONNAIRE
EID Montpellier (Etablissement d'infrastructure de la Défense Montpellier)

SERVITUDE T5

OBJET LOCAL
Dégagement des obstacles de l'aérodrome d'Orange-Caritat.

ACTE DE CREATION
Arrêté du 14/03/1985 instituant des servitudes aéronautiques pour la protection des dégagements de l'aérodrome d'Orange-Caritat.

GESTIONNAIRE
EID Montpellier (Etablissement d'infrastructure de la Défense Montpellier)

Pour mémoire

SERVITUDE I4(b)

OBJET LOCAL
Transport-Distribution de 2ème catégorie. Tension comprise entre 1000 volts et 50000 volts

GESTIONNAIRE
ERDF

Pour tous travaux ou projets de construction (demandes de permis de construire ou de lotir, etc...) à proximité de ces ouvrages, nous vous demandons de bien vouloir consulter :

Réseau Transport Electricité (RTE) – Service d'EDF
GET (Groupe d'Exploitation Transport) Cévennes
18, boulevard Talabot - B.P.9 – 30006 Nîmes Cedex 4.

SERVITUDE PT4

ACTE DE CREATION

Article L 65.1 du code des postes et télécommunications, abrogé par la loi n°96-659 du 26/07/1996.

OBJET LOCAL

Servitudes d'élagage relatives aux lignes de télécommunications empruntant le domaine public

GESTIONNAIRE

France Télécom – CCL Avignon - Centre de construction de lignes - 84021 Avignon

Servitudes abrogées

SERVITUDE EL2 (P.S.S.)

OBJET LOCAL

Plan de surface submersible (P.S.S.)

ACTE DE CREATION

Décret du 06/08/1982

GESTIONNAIRE

Service de la Navigation Rhône Saône (S.N.R.S.)

Direction Départementale de l'Équipement de Vaucluse (D.D.E.)